

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL281

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 18, supprimer les mots :

« de matériels ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.